

“Formez-vous et informez-vous !”

Nous avons évoqué avec Monsieur Jean-Pierre Maes, président de la Commission des Normes Comptables (CNC), les enjeux de l'introduction des normes IAS/IFRS ainsi que la nécessité de moderniser notre droit comptable.



IEC : Les normes IAS/IFRS ont fait couler beaucoup d'encre. Pensez-vous qu'il faudra les étendre aux PME ?

J.-P. Maes : Personnellement, je n'oserais pas dire qu'il faut vraiment étendre les normes IAS/IFRS aux PME. Ces normes n'ont pas été développées pour les PME : elles ont été développées pour les grandes sociétés cotées et pour leurs seuls comptes consolidés. Alors, il est vrai que nous sommes confrontés en

Belgique au défi suivant : si d'une part, l'Europe oblige nos sociétés cotées (au nombre de 150) à appliquer, à partir de 2005, les normes IAS/IFRS telles qu'elles auront été approuvées pour leur application au sein de l'Union européenne, que faisons-nous de notre droit comptable national, que faisons-nous pour les sociétés non-cotées et pour les comptes non-consolidés des sociétés cotées et non-cotées ? Pour ma part, je crois qu'il est faux de dire

qu'il faut appliquer les normes IAS/IFRS aux PME. Non, je crois qu'il faut essayer de moderniser notre droit comptable national en prenant dans les normes IAS/IFRS ce qui peut nous convenir. Mais en convergeant prudemment, de manière pragmatique, et à notre rythme. Et en tenant compte de notre contexte juridique. Voilà la démarche proposée par la Commission dans son document de consultation.

IEC : Est-ce à dire que les PME ne sont pas prêtes ?

J.-P. Maes : Nous avons reçu nombre de réactions, indiquant que la date cible de 2007 est trop rapprochée. Beaucoup d'organismes patronaux ou représentatifs des classes moyennes nous ont demandé d'avoir un peu plus de temps pour s'adapter. Je crois que c'est tout à fait raisonnable. Vous savez que je ne fais pas une question de religion de cette date cible de 2007.

IEC : Mais on ne pourra pas vivre avec deux droits comptables, l'un pour les sociétés cotées et l'autre pour toutes les autres. Va-t-on assister à un divorce ?

J.-P. Maes : Le problème que vous évoquez, se pose dans tous les pays européens continentaux qui n'ont pas cette tradition anglo-saxonne de déconnexion entre comptabilité et fiscalité. Or, on peut imaginer toutes les situations possibles. On pourrait imaginer que les IAS/IFRS restent réservées aux sociétés cotées, pour leurs comptes consolidés et que pour le reste, il ne faut rien changer. A ce moment-là, vous aurez, d'un côté, un droit comptable national qui ne s'adapte pas et qui risque de devenir un droit comptable très fiscal. Notez qu'il l'est déjà en partie, mais il pourrait l'être encore plus à l'avenir. Et puis, vous aurez, de l'autre côté, un droit comptable sophistiqué, qui se modernise, qui est international mais réservé aux comptes consolidés et uniquement appliqué par les sociétés cotées en Bourse. Je pense que ce serait une mauvaise chose car il y aurait divorce entre deux

référentiels. Pour moi, la tendance naturelle est de s'interroger : ne pouvons-nous pas faire évoluer notre droit comptable national vers le référentiel international ? Non pas pour adopter le référentiel international tel quel et à l'aveugle pour toutes les sociétés, mais pour examiner comment nous pouvons nous inspirer de ce référentiel international afin de moderniser notre droit comptable national, de sorte que cet écart entre les deux soit moindre. Nous avons d'ailleurs fait quelques propositions en ce sens et nous les avons rendues publiques en demandant aux parties concernées de nous faire connaître leurs remarques ou suggestions. La période de consultation est aujourd'hui terminée. Nous avons eu énormément de réactions. La prochaine réunion de la CNC sera consacrée au dépouillement de ces réactions et aux réponses éventuelles à y apporter. Mais il est clair que nous ne sommes pas un organe

politique – la CNC est là pour formuler des propositions : c'est au gouvernement, et en premier lieu aux différents Ministres concernés par le droit comptable, de prendre les décisions ad hoc. Il leur revient de dire si on souhaite ou non la modernisation de notre droit comptable national.

IEC : A défaut de dévoiler les résultats de ces consultations, pouvez-vous nous indiquer les grandes tendances qui s'en dégagent ?

J.-P. Maes : Je ne souhaite pas anticiper vraiment le débat, car il n'a pas encore eu lieu en Commission des Normes Comptables. Disons qu'en règle générale, je note qu'il y a une très grande prudence et un souci de ne pas aller trop vite. De là, l'origine des propositions visant à postposer la date cible de 2007. A vrai dire, le monde des entreprises souhaite que la neutralité fiscale soit assurée. Mais la CNC n'est pas



De g. à d. : J. De Leenheer, I. Hamerlinck, E. Steghers, G. Stevens, M. Claes et J.-P. Maes.

Interview

une commission fiscale ; nous n'avons aucun pouvoir en la matière : de telles décisions relèvent de l'Administration fiscale, et donc du ministre des Finances.

IEC : L'introduction des normes IAS/IFRS va-t-elle rendre la tâche des experts-comptables et des conseils fiscaux plus complexe que par le passé ?

J.-P. Maes : Ce sera le cas. Moderniser signifiera effectivement aussi que notre droit comptable deviendra, dans une certaine mesure, plus complexe. Cela nécessitera de nouvelles formations, des colloques, des journées d'étude. Il faudra expliquer, se former aux nouveautés. C'est clair et inévitable, mais ce ne sera pas uniquement le cas en Belgique, mais de tous les pays qui nous entourent. Souvenez-vous des grands scandales financiers : ENRON, World Com, Tyco, Lernout & Hauspie, Ahold, Vivendi... Dans tous ces cas-là, on a constaté des déficiences ou des erreurs graves. A la suite de cela, les médias et les autorités se sont penchés sur l'usage impropre de certains référentiels comptables. ENRON, par exemple, a eu recours à ce que les experts appellent des déconsolidations et à l'usage abusif de certains véhicules juridiques particuliers. Tout cela était-il bien couvert par les normes comptables ? Et si non, comment ont-ils pu échapper à la vigilance des réviseurs, du superviseur ? Autant de questions qui ont provoqué des réactions de la part des autorités de régulation, et donc de nouveaux textes, de nouvelles dispositions, de nouvelles normes.

IEC : Mais en faisant référence à tous ces scandales financiers, ne pensez-vous pas que l'on instruit aussi le procès des normes IAS/IFRS ? Après tout, ces normes sont assez proches des normes américaines qui ont visiblement posé problème ?

J.-P. Maes : Tout d'abord, je ne suis pas un inconditionnel des normes IAS/IFRS. Personne ne prétend que les normes comptables – nationales ou internationales – éviteront tout scandale financier. Mais dans les cas ENRON et WORLD COM, ce ne sont pas les normes qui étaient mauvaises, c'était plutôt l'application correcte et fidèle de ces normes qui a fait défaut. Il est clair que c'est au niveau du contrôle interne et externe qu'il y a eu problème. Il est clair également qu'à l'occasion de ces scandales, les autorités sont en train de réexaminer ou d'améliorer telle ou telle norme. Mais les scandales de l'été dernier n'ont pas, selon moi, démontré la déficience ou la mauvaise qualité de ces référentiels internationaux. D'ailleurs, pourquoi a-t-on besoin d'une législation sur le « corporate governance », si ce n'est précisément parce qu'elle va influencer sur les attitudes des dirigeants et, n'hésitons pas à le dire, des professionnels qui sont là pour contrôler ce que font ces dirigeants ?

IEC : Dans votre mémorandum adressé au gouvernement, vous évoquez l'impact de l'informatique sur la comptabilité. Pouvez-vous expliciter votre pensée ?

J.-P. Maes : Avec l'aide de l'ensemble des Instituts professionnels, nous souhaitons imaginer une législation comptable qui, sur le plan des formalités, tienne davantage compte de l'impact des nouvelles technologies. Notre législation parle encore de visa, de paraphe de livres, autant de notions qui aujourd'hui sont dépassées. La CNC a d'ailleurs pris des contacts avec l'agence de simplification des formalités pour aller dans ce sens. Mais il faudra le faire avec prudence et en mettant les moyens nécessaires aux réformes éventuelles.

IEC : En tant que président de la CNC, vous êtes en position de formuler des recommandations ou de délivrer un message en direction des membres de notre Institut. Quel serait-il ?

J.-P. Maes : Pour moi, le message le plus important, c'est la formation permanente. J'espère avoir convaincu tout le monde que nous sommes face à des évolutions très rapides, très fondamentales du référentiel comptable. Pour moi, le message crève donc les yeux : formez-vous et informez-vous. Restez au courant des dernières évolutions, suivez les normes. C'est un message en forme de devoir quotidien. Mais je n'ai aucune crainte, je sais que l'IEC fait un très beau travail de formation, en organisant régulièrement des journées d'études ou des colloques. Nous avons réalisé de grands pas depuis une vingtaine d'années. Il faut continuer et approfondir ce combat de la formation permanente. Pour ma part, j'espère que le législateur nous donnera les moyens de notre politique. La CNC a fort bien fonctionné depuis sa création, mais je crois que, vu l'accélération des changements et l'élargissement des compétences de notre Commission, il est nécessaire que nous puissions disposer de davantage de moyens financiers ainsi que de l'apport d'un collaborateur scientifique supplémentaire. Même si le financement de la CNC se fait via la rétention d'un pourcentage des sommes payées par les entreprises pour le dépôt de leurs comptes à la BNB, il va de soi, dans mon esprit, que cette aide financière supplémentaire doit être neutre pour les entreprises. En tout cas, nos gouvernants doivent savoir que la CNC est actuellement aux limites de sa capacité. Il faut donc réagir au plus vite, d'autant que notre demande n'est pas excessive. ¶